

Commune d ' Auger-Saint-Vincent

place Saint Vincent 60800 -Tél./Fax 03 44 59 16 58

mairie.auger.60@wanadoo.fr

C O N S E I L M U N I C I P A L

Séance du **mercredi 27 février 2002.**

ANNULE ET REMPLACE LE COMPTE-RENDU AFFICHE LE VENDREDI 1^{ER} MARS 2002

Compte rendu sommaire

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

L'an deux mille deux, le mercredi 27 février, à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Auger Saint-Vincent, légalement convoqués se sont réunis dans la salle de leurs délibérations. La séance a été publique.

Etaient présents:

Mmes et Mrs JEZIERSKI Richard, BELLONNET Pascal, FRIZON Francis, HERBAIN Eric, DALONGEVILLE Fabrice, JOLY Véronique, DESMET Laurent, MOMMELE Françoise, SAGIE Michel, DERRICHE Sabrina.

Absent et excusé : MEUNIER Francis.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 février 2002.

1/Point sur le dossier assainissement

Monsieur le Maire explique qu'il a dû demander à la DDE de réactualiser l'étude du cabinet Ruby qui avait remis un schéma d'assainissement à la commune en 1996.

En effet cette étude est aujourd'hui complètement obsolète. Les chiffres ne correspondent plus à aucune valeur d'aujourd'hui est les hypothèses retenues à l'époque ne correspondent plus à la réalité de notre village ne serait ce qu'au regard des inondations par exemple.

Cette étude aurait dû être suivi en 1997 par le zonage d'assainissement (obligatoire dans le cadre de la loi sur l'eau). La commune aurait fait des économies et nous aurions gagné du temps.

Cette réactualisation s'élèvera à 15 244.90 euros subventionnés à 80% dans le cadre du contrat rural soit 3048.80 euros pour la commune.

2/Point sur le PLU(Plan local d'Urbanisme)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la mise en place d'un PLU(Plan local d'Urbanisme) dans la commune (remplacement d'un POS) et il demande au Conseil Municipal de bien vouloir réfléchir à ce projet. Il explique que la mise en place de ce PLU se fait sur deux ans, subventionné à 75%.

3/Point sur la réunion en Sous-préfecture

Le Maire et les adjoints ont participé le 5 février à une réunion organisée à la demande de la Municipalité par Monsieur le sous préfet de Senlis avec les représentants de la SNCF et des administrations concernées au sujet de la vente des terrains encore disponibles de l'ancienne voie ferrée. A l'issue de cette réunion, la SNCF et l'administration fiscale, responsable de la fixation du prix de vente, ont été invités à revoir leurs positions jugées excessives et à faire pour le mois de mars, une nouvelle proposition, sous le contrôle de la sous-préfecture, qui soit conforme aux intérêts de la commune.

Commune d ' Auger-Saint-Vincent

place Saint Vincent 60800 -Tél./Fax 03 44 59 16 58

mairie.auger.60@wanadoo.fr

4/Point sur les travaux Saint Mard

Monsieur le Maire a reçu l'équipe de la DDE de Crepy et de Beauvais qui ont travaillé sur le creusement des fossés et des Bassins de rétention.

Il montre, sur un plan, que les eaux de ruissellement à St Mard nécessitent au minimum deux bassins de rétention.

Il propose au Conseil de réunir ses deux bassins afin de faire une unité des bassins de rétention qui pourraient par la suite être agrémentés par des arbres et des plantations divers, pour rendre ces bassins plus agréables.

Pour l'instant cette première étape nécessiterait un budget de 45 754.71 Euros. Cette estimation sera peaufinée à la mi-mars.

5/Point sur la commission culturelle

Véronique JOLY fait le point sur la Commission culturelle et explique qu'il faut différencier Commission culturelle et Comité des fêtes. Le Comité des fêtes organisera dorénavant les différents concours (pétanque, belotes, loto) et la Commission Culturelle s'occupera du Noël des enfants, Repas des Anciens, Fête de la Musique avec l'aide et l'expérience du Comité des fêtes.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est indispensable qu'une demande de réservation de salle soit faite au préalable. Il faudrait par ailleurs comme cela a déjà été évoqué signer une convention avec les associations du village.

Mme JOLY propose, sur une idée de Laurent DESMET d'organiser la Brocante dans la rue de la Sainte Marie.

En effet le développement de la brocante dans la rue du Raguet et dans la rue Rambure pose un réel problème de sécurité qui engage la responsabilité de la commune.

Michel SAGIE est d'accord et propose d'installer la buvette sur la pelouse devant l'église.

Un Marché de produits régionaux pourrait également se tenir à cet endroit.

La brocante aura lieu le dimanche 22 septembre 2002.

Le Conseil Municipal est également d'accord pour organiser la Fête de la Musique le 21 juin. Des élus donneront « un coup de main » au comité des fêtes pour l'installation.

6/Questions diverses

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'un droit de stationner, pour un taxi, par les ambulances du Multien.
Dans la mesure où les Taxis Godard nous ont fait connaître l'annulation de leur droit de stationner le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de donner son accord. Ce droit de stationnement sera facturé 228.67 Euros HT.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande des Forains d'installer leurs manèges pour la Brocante du mois de septembre. Après discussion le Conseil Municipal décide d'accepter cette demande et Mme MOMMELE a proposé son terrain pour les autos tamponneuses.
- Madame MOMMELE fait part au Conseil Municipal de la demande des anciens pour une cafetière.
Le Conseil Municipal accepte et va procéder à cet achat.
- Monsieur DESMET fait remarquer que les branches à l'entrée de Chaumont gênent la circulation. Monsieur le Maire demandera à Bruno Fromentin de les couper. Une tronçonneuse sera achetée pour l'aide de cette tâche.
Il demande également une vérification sur l'enquête publique concernant l'entretien de l'Automne et de ses affluents. Le Maire répond que la Sainte Marie étant concernée, les documents sont consultables en Mairie.
- Cimetière :
Des personnes se rendant régulièrement au cimetière se sont plaintes que l'allée y menant soit très souvent pleine de boue et donc par conséquent très glissante.
On peut constater en effet que la parcelle de gauche est labourée trop près de l'allée et que cela pourrait entraîner ce dépôt de terre sur le chemin.
Par ailleurs le conseil se demande s'il ne serait pas judicieux de retirer les arbustes qui bordent l'entrée du cimetière pour y faire de nouvelles plantations.

Commune d ' Auger-Saint-Vincent

place Saint Vincent 60800 -Tél./Fax 03 44 59 16 58
mairie.auger.60@wanadoo.fr

- Animation scientifique pour l'école :
Madame Verrier à fait savoir qu'elle préparait un travail pédagogique autour de la réalisation d'une éolienne. Monsieur le Maire trouve ce projet très intéressant pour les enfants et pourquoi pas pour la commune un jour. Dans des soucis de développement de cette action il a demandé à l'association "les petits débrouillards " de proposer un devis pour l'animation d'ateliers autour de ce thème.
- Formations :
Véronique Joly et Monsieur le Maire vont participer à une formation le jeudi 28 février sur la préparation budgétaire organisée par l'Union des Maires de l'Oise.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close et la séance est levée à vingt et une heures trente.

**Le Maire
R.JEZIERSKI**